



## Intervention en cas de catastrophe : comment le personnel infirmier peut-il s'assurer qu'il est prêt?

Les événements catastrophiques et les situations d'urgence qui surviennent dans le monde, qu'ils soient attribuables à des causes humaines ou à des micro-organismes, à la géologie ou au climat, font souvent beaucoup de victimes. Les infirmières et infirmiers jouent un rôle essentiel quand de tels événements frappent. Selon le Conseil international des infirmières (CII), puisque des catastrophes continuent à survenir dans le monde, cela confirme la nécessité pour le personnel infirmier d'être prêt à intervenir en ayant une compréhension commune des interventions à faire dans de telles situations.

Récemment, à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, le CII a publié une mise à jour de ses conseils sur les interventions que peuvent faire les infirmières dans une situation de catastrophe. Le document s'intitule [\*Compétences de base pour les soins infirmiers en cas de catastrophe version 2.0\*](#). Cette nouvelle version décrit ce que les infirmières doivent connaître et être capables de faire pour être efficaces dans la prévention, la préparation, les interventions et le rétablissement en cas de catastrophe. Le cadre offre un consensus mondial sur les compétences infirmières en tenant compte de l'expérience professionnelle et de l'expertise en soins infirmiers. Les compétences des niveaux I et II sont définies dans le rapport; le niveau I s'applique à l'infirmière professionnelle généraliste, et le niveau II s'applique à l'infirmière spécialisée ou en pratique avancée (désignée comme intervenante en cas de catastrophe).

Le CII considère la publication de ces compétences comme la première étape d'un processus continu au sein de la profession, à de multiples niveaux et à l'échelle internationale, dans le but d'accroître la capacité en soins infirmiers et d'améliorer les interventions en cas de catastrophe. Comme pour tout document destiné à une audience infirmière internationale, il appartient à chaque pays, à chaque organisme de réglementation en soins infirmiers et à chaque établissement employeur de lire et d'interpréter les attentes mondiales présentées en fonction de son propre cadre juridique, culturel et éthique (CII, 2019).

Comme les infirmières immatriculées sont souvent appelées à intervenir en cas de catastrophe, la consultation des compétences de base pour les soins infirmiers en cas de catastrophe établies par le CII permettra aux infirmières de partout dans le monde à se préparer à de tels événements et à connaître les interventions qu'elles peuvent faire en fonction de leur expérience professionnelle si elles se retrouvent dans une situation de catastrophe.

### Référence :

Conseil international des infirmières (2019). *Compétences de base pour les soins infirmiers en cas de catastrophe version 2.0*. Genève (Suisse), chez l'auteur.

Joanne LeBlanc-Chiasson